



Soft Care® Impact™ Assainissant instantanée pour les mains

Révision: 2020-11-11

Version: 01.0

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Soft Care® Impact™
Assainissant instantanée pour les mains

FDS #: MS0801740

Utilisation recommandée:

- Industriel/Institutionnel
- Agent désinfectant
- Ce produit est projeté être utilisé non dilué.

Utilisations déconseillées: Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur
Siège social aux États-Unis
Diversey, Inc.
1300 Altura Rd., Suite 125
Fort Mill, SC 29708
Phone: 1-888-352-2249
Adresse Internet pour fiche de données de
sécurité : <https://sds.diversey.com>

Siège social au Canada
Diversey, Inc. - Canada
6150 Kennedy Road Unit 3
Mississauga, Ontario L5T 2J4
Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B
Inflammabilité Liquides Inflammables, Catégorie 2



Mention d'avertissement: Danger.

Déclarations sur les risques

LIQUIDE ET VAPEURS HAUTEMENT INFLAMMABLES. CAUSE DES IRRITATIONS OCULAIRES.

mises en garde :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet
Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Alcool éthylique	64-17-5	60 - 100%
Glycérine	56-81-5	1 - 5%

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Aucune méthodes spéciale n'est requise
Moyen d'extinction approprié Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Dangers spécifiques Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: LIQUIDE ET VAPEURS HAUTEMENT INFLAMMABLES. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Bien laver après manipulation. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Alcool éthylique	64-17-5	1000 ppm (STEL)	1000 ppm (TWA) 1900 mg/m ³ (TWA)

Glycérine	56-81-5		15 mg/m ³ (TWA) 5 mg/m ³ (TWA)
-----------	---------	--	---

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc.

Protection individuelle

It is the responsibility of the employer to determine the potential risk of exposure to hazardous chemicals for employees in the workplace in order to determine the necessity, selection, and use of personal protective equipment.

Protection des yeux:	Le port de lunettes de sécurité n'est pas nécessaire normalement. Cependant il est recommandé lorsque la manutention du produit non dilué entraîne un risque d'éclaboussures.
Protection des mains:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: gel	Couleur: Transparent, Clair
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.	Odeur: Ammoniaque
Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.	Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Point/intervalle de fusion indéterminé 999	Température de décomposition: Indéterminé
Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.	Solubilité: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.	Densité relative (relativement à l'eau): 0.87
Densité 0.865 Kg/L	Densité gazeuse: Pas d'information disponible.
Masse volumique apparente Pas d'information disponible.	Pression de vapeur: Pas d'information disponible.
Point d'éclair 70°F ≈ 21 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
Viscosité: 3500	Phosphore élémental: 0.00 % by wt.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 78.6 % *	pH ≈ 6.4
Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.	La corrosion des métaux: Non corrosif
Sustained combustion: Sans objet.	
Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé	

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity:	Not Applicable
Stabilité	Le produit est stable
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter	Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
Conditions à éviter	Aucun à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

Contact avec les yeux: Cause des irritations oculaires. Les symptômes peuvent inclure de l'inconfort, des rougeurs et des larmoiements.

Ingestion: Symptoms may include stomach pain and nausea. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Inhalation: Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance.

Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité
(ETA) - par voie orale (mg/kg): >5000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Déchets inflammables D001

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujéti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

Description du connaissance DOT (voie terrestre) UN1170, ETHANOL SOLUTIONS, 3, II

Description du voie maritime connaissance UN1170, ETHANOL SOLUTIONS, 3, II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA
DSL

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.
Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Alcool éthylique	64-17-5	X	X	X	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Glycérine	56-81-5	X	X	X	-
Myristate d'isopropyl	110-27-0	-	-	-	-
polymère réticulé d'acrylates /d'alkyl acrylate C10-30	Propriétaire	-	-	-	-

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	NPRI
Alcool éthylique	64-17-5	X

Numéro de produit naturel: 80068019

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 1

Inflammabilité 3

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2020-11-11

Version: 01.0

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

Avis supplémentaire

• Ne contient pas de parfum additionné.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.